

Dossier de demande d'avis « cas par cas » pour l'évaluation environnementale SLDF

Version du 1 octobre 2013



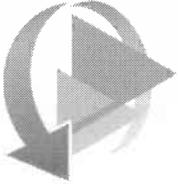
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



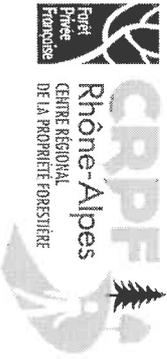
Les territoires de la CFT des Bonnevaux

Communauté de Communes de la Région St Jeannaise	ZAC des Basses Echarrières 38440 SAINT JEAN DE BOURNAY Tél : 04 74 59 79 40
Communauté d'Agglomération du Pays Viennois	Espace St Germain – Bâtiment Antares 30 avenue Général Leclerc BP 263 38217 VIENNE Cedex Tél : 04 74 78 32 10
Communauté de Communes du Pays Roussillonnais	Rue du 19 mars 1962 BP 470 38554 ST MAURICE L'EXIL Tél : 04 74 29 31 16
Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire	BP 101 38270 BEAUREPAIRE Tél : 04 74 84 67 29
Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers	1 bd de Lattre de Tassigny BP 28 38261 LA COTE SAINT ANDRE Tél : 04 74 20 98 30

Auteurs

<p style="text-align: center;">DEGRE VERT</p> 	<p>134 Allée de romantiques 38100 GRENOBLE Tél. +33 (0)6 79 07 12 93 lcourtois38@laposte.net</p>
 <p>EMMANUEL BONAINÉ INGENIEUR FORESTIER INDEPENDANT</p>	<p>65 Chemin de Chartreuse 38330 SAINT ISMIER Tél : +33 (0)4 76 04 75 82 emmanuelbonaine@yahoo.fr</p>
 <p>ForTea consulting</p>	<p>7 avenue Debourg 69007 LYON Tél +33(0)6 87451765 fortea.consulting@fortea.eu</p>

Partenaire technique

 <p>CRPF Rhône-Alpes CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE</p> <p>Forêt Privée Française</p>	<p>CRPF Rhône-Alpes 1293 Route de Lyon 38110 SAINT JEAN DE SOUDAN veronique.jabouille@crpf.fr</p>
---	--

Conformément, à l'article D 123-1 du Code Forestier et R 122-17 du code de l'Environnement, la Charte Forestière de Territoire du massif des Bonnevaux, comme Stratégie Locale de Développement Forestier, est soumise à évaluation environnementale.

« **Dès qu'elles sont disponibles et, en tout état de cause, à un stade précoce dans l'élaboration du plan, schéma, programme ou document de planification, la personne publique responsable transmet à l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement les informations suivantes :**

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. »

1 - Le territoire

Les communes et les communautés de communes

Le périmètre de la CFT du massif de Bonnevaux comprend les cinq Communautés de Communes suivantes :

- Pays de Bièvre Liers ;
- Pays Roussillonnais ;
- Agglomération du Pays Viennois ;
- Région St Jeannaise ;

● Territoire de Beaurepaire

Le territoire de la CFT du massif de Bonnevaux est situé au Nord du Département de l'Isère en Région Rhône-Alpes. Sa surface territoriale de 119,85 km² (111 985 hectares) et englobe 89 communes.

2 - État d'avancement de la charte forestière des Bonnevaux

La charte forestière des Bonnevaux est au stade de finalisation du plan d'action avec l'ensemble des collectivités et des partenaires financiers (État, Région, Conseil Général).

La méthode appliquée pour la mise en œuvre de chaque étape est la suivante :

Les collectivités locales, via la convention régionale, ont mis un temps de technicien du CRPF afin d'assurer un lien efficace entre le bureau d'études et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans le comité technique et le comité de pilotage.

- Élaboration d'un comité de pilotage dans lequel toutes les parties prenantes sont représentées, les collectivités locales et territoriales, les propriétaires forestiers, les professionnels de la filière, les associations environnementales ainsi que les usagers (randonneurs, pêcheurs, chasseurs,...).

Un comité technique a été constitué avec un représentant des 5 Communautés de Communes et les 3 représentants des CDDRA dont le territoire est impliqué dans la charte.

- Élaboration et validation du diagnostic le 14 avril, (document joint) Le diagnostic a été réalisé à partir de l'ensemble documentaire existant (SCOT, Données environnementales, IFN, IGN, état de la propriété forestière,...), de 12 entretiens avec les acteurs du territoire dans leur domaine (collectivités, associations environnementales, propriétaires, usagers) et de 3 réunions publiques de présentation de la charte afin de recueillir largement les avis.

- Définition des enjeux et du plan d'action validé par le comité de pilotage le 5 juillet, cette phase s'est réalisée à partir de 6 ateliers de travail et d'un comité technique.
- Validation du dispositif financier du plan d'action le 5 septembre.
- Validation et signature de la charte courant novembre après avis de la présente procédure.

3 - Caractéristiques principales de la charte forestière.

La Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise porte la charte forestière dans le cadre d'une convention administrative avec les Communautés de Commune du Pays Roussillonnais, la Communauté de Communes du Pays Bièvres Liers, la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire et la Communauté d'agglomération de Vienne Agglo.

L'ensemble des documents de planification territoriale sont pris en compte à l'amont de la phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les Scot, SRCE, Natura 2000, les PPRDF, ainsi que l'ensemble des compétences des collectivités, les documents tel que plan climat sont intégrés.

La charte forestière est un contrat entre les collectivités porteuses et l'ensemble des partenaires impliqués dans le programme d'action, la mise en œuvre est soumise à validation du comité de pilotage qui comprend les collectivités, les professionnels, les usagers, les associations environnementales avec les représentants de l'État, de la Région Rhône Alpes via les 3 CDDRA (Psader) et du Conseil Général de l'Isère.

L'ensemble du programme d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations actuelles (Feader, Feder, PDRH, plan de mobilisation régional, SRCE, Natura 2000, Espace Naturel Sensible,...).

La charte forestière couvre les 5 Communautés de Communes mentionnées, sur un territoire forestier de 22 000 ha qui comprend principalement des peuplements de taillis de châtaigner, la vocation principale des ces peuplements est la production de piquet ce qui constitue une spécificité forte avec de nombreuses entreprises implantées et la production de bois énergie sous les forme de plaquettes et bûches. Les entreprises locales se sont largement exprimées pour être soutenues, informées et mieux impliquées dans la démarche du territoire.

Le morcellement très fort et l'inadaptation des infrastructures de desserte constituent les principaux freins à la mobilisation des bois, c'est un axe important pour les collectivités et le comité de pilotage de la charte en considérant les effets du changement climatique pour orienter de nouveaux itinéraires de gestion forestier. Ce territoire est accessible toute l'année ce qui constitue un atout pour un développement touristique à la journée à partir des métropoles voisines cependant le manque d'infrastructure d'accueil et la réduction des conflits d'usage réguliers avec les collectivités, les propriétaires et les exploitants doivent améliorer la situation à moyen terme.

L'amélioration de la résilience des forêts du territoire et la prise en compte de l'eau constituent un axe de travail spécifique et transversale afin d'améliorer la gestion forestière dans une dynamique de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Plusieurs axes du programme d'action sont liés aux aspects eau et carbone afin que la gestion forestière soit adaptée et puisse obtenir une rémunération des services.

Communautés de communes	de Surface forestière cadastrale (ha)	Taux de Boisement	
		% Surface	
Territoire de Beaurepaire	4708	20%	24%
Territoire de Bièvre Liens	5067	22%	20%
Région Saint Jeannaise	4381	19%	23%

Pays Roussillonnais	3415	15%	16%
Vienn'Agglo	5820	25%	21%
TOTAL CFT	23390	100%	

Source: données cadastrales 2009

Le contexte réglementaire

Europe

Depuis 2007, l'Union Européenne s'est doté d'un « Plan d'action Forestier 2007-2011 ». Ce plan d'action s'appuie sur les leviers financiers du FEADER (Fond européen d'orientation et de garantie agricole) et du FEDER (Fond européen de développement régional) Le FEADER, qui vient compléter le « premier pilier de la PAC » vise à assurer, pour la période 2007-2013, un développement du monde rural européen pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du XXI^e siècle. Le FEADER, décliné régionalement, intervient en cofinancement de l'État, des collectivités locales ou autres financeurs publics.

Le FEDER est un fond structurel qui soutient la politique européenne de cohésion pour favoriser l'attractivité économique, la coopération et l'essor des régions européennes.

Échelon national

La loi d'orientation sur la forêt adoptée en 2001 et qui introduit la notion de Charte Forestière de Territoire, consacre la prise en compte de la multifonctionnalité des forêts. Elle affecte à la politique forestière un objectif de production de bois mais souligne la nécessité à satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt.

L'ensemble de la gestion des forêts est définie dans le Code Forestier, complété pour certains éléments par le Code de l'Environnement et le Code Rural.

Le Programme Forestier National a été adopté pour la période 2006 – 2015. Il s'appuie sur le constat d'une récolte de bois bien inférieure à l'accroissement en volume du stock de bois mais aussi sur le nécessaire maintien des rôles écologiques et de la biodiversité de la forêt.

Il contient 4 propositions principales :

- augmenter la mobilisation des bois et améliorer la transformation des produits forestiers pour développer l'emploi et créer des richesses,
- renforcer le poids et la compétitivité des industries de l'aval de la filière,
- accroître la contribution de la filière forêt-bois-papier à la lutte contre le changement climatique et accompagner le développement du bois énergie et du bois éco-matériau,
- promouvoir une gestion durable des forêts qui associe la production à la sauvegarde et à l'amélioration de la biodiversité.

D'autres outils viennent également définir la politique de l'État en matière forestière comme :

- la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27/07/10 qui institue les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestiers ou met en place des outils d'amélioration de la structure foncière,
- le « Grenelle de l'Environnement » qui a débouché entre autres sur la création du « Fond Stratégique Bois » chargé d'investir dans des entreprises de la filière bois.

La politique forestière de l'État se décline largement dans le Plan de Développement Rural Hexagonal, déclinaison dans les régions françaises du FEADER mais aussi dans les Contrats de Plan État Région. Les principaux financements de l'État mis en œuvre sur le territoire sont les dispositifs 125 a et 125 b du PDRH. Ces dispositifs aident à l'amélioration de la desserte en forêt et l'amélioration des peuplements forestiers.

Échelle régionale

Les politiques européennes (FEADER, FEDER) s'appliquent à l'échelon régional avec des cofinancements. Les financements de l'État (PDRH) sont également déclinés à l'échelon régional. Le code forestier prévoit que les principes de gestion des forêts privées comme publiques soient définis à l'échelle régionale sur la base de la réalité des forêts de la région.

Les Orientations Régionales Forestières définissent les bases politiques de gestion des forêts dans la Région depuis 1999 :

- Augmenter fortement la récolte, pour rajeunir et éclaircir la forêt ;
- Faciliter, l'accès à la ressource en améliorant la desserte ;
- Assurer le financement des fonctions non marchandes de la forêt ;
- Moderniser la filière ;
- Trouver des marchés (matériau bois de construction et bois énergie) ;
- Améliorer la recherche et le développement ;
- Rattraper le retard dans le domaine de la restauration des terrains en montagne.

C'est sur la base de ces Orientations Régionales Forestières que sont définies les Directives Régionales d'Aménagement qui guident la gestion des forêts domaniales, le Schéma Régional d'Aménagement qui indique les gestions pouvant être menées dans les forêts des collectivités ou encore le Schéma Régional de Gestion Sylvicole qui indique les méthodes de gestion préconisées en forêt privée et auquel les documents de gestion durable doivent se conformer. C'est toujours à l'échelon régional, que France Forêt Rhône Alpes, instance interprofessionnelle rassemblant les

propriétaires et gestionnaires forestiers de Rhône Alpes, a proposé un plan de mobilisation de la forêt pour la période 2007 -2013. Ce plan a fixé les objectifs suivants :

- mobiliser 500 000 m3 de bois supplémentaires,
- améliorer 4000 hectares de forêts Rhônalpines,
- doubler les surfaces forestières certifiées.

Ces objectifs s'appuient, entre autre, sur la politique de mise en place des Chartes Forestières de Territoire.

Enfin, c'est encore à l'échelle régionale qu'est mis en place le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier institué par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010. Ce plan ayant identifié, sur le territoire, des massifs où seront mis en place des actions prioritaires de mobilisation des bois, il fait l'objet d'un chapitre spécifique.

Le Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural de la Région Rhône Alpes

Le Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural définit l'action de la Région Rhône Alpes dans le domaine du développement des territoires ruraux.

Sur la base de cette politique, la Région intervient par des aides à la filière bois comme à la forêt :

- fond régional d'aide au conseil filière bois,
- fond régional d'intervention stratégique « industries du bois »,
- soutien aux dynamiques collectives des entreprises forestières – bois,
- aide aux opérations sylvicoles,

- appel à projet « construction bois et terre crue dans le logement social »,

- appel à projet « bois énergie »,

La politique régionale est enfin déclinée localement à l'échelle des Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural mis en œuvre par les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes. Les CDRA sont le moyen d'intervention contractuel que la région propose aux territoires engagés dans un projet de développement local.

Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de la Région Rhône-Alpes (PPRDF)

Le PPRDF Rhône Alpes a été adopté fin 2011, sur la base des documents cadres de la politique forestière régionale. Les objectifs du plan de mobilisation pour la forêt de Rhône Alpes sont reportés à 2015, considérant les perspectives économiques incertaines. Le PPRDF identifie des massifs insuffisamment exploités et leur attribue un niveau de priorité sur la base du rapport moyens d'animation nécessaires / résultats attendus en terme de mobilisation. Une part des actions d'animation prévues au PPRDF sera financée par reversement d'une partie de la Taxe sur le Foncier Non Bâti perçue par les Chambres Régionales d'Agriculture. L'État programmera ses financements en matière d'animation, de schéma de développement de la desserte ou concourant à la mobilisation des bois (desserte forestière) de manière prioritaire sur les massifs identifiés au PPRDF.

L'ordre de priorité fixé par le PPRDF est le suivant :

- Massif de Bonnevaux 38-01 Priorité 3
- Massif de Bonnevaux sud 38-02 Priorité 3

Actions prévues:

- Animation pour l'émergence de projets de desserte forestière
- Restructuration foncière en forêt privée
- Favoriser l'exploitation en commun en forêt privée (Massification)
- Elaboration de schémas de dessertes
- Amélioration des peuplements

Les Territoires CDDRA

Le territoire « Contrat de Développement Durable Rhône Alpes » est l'échelle déconcentrée d'intervention de la Région Rhône Alpes au plus près des territoires.

Il existe les 3 CDRA suivants sur le territoire:

Nom du CDRA	Territoire (Communauté de Communes)	PSADER	Actions forestières
Bièvre Valloire	Beaufort, Bièvre Liers, Bièvre Est, Bièvre Chambaran	2012-2017	Maintenir une activité agricole forte et structurer les filières forestières
Isère Porte des Alpes	Région St Jeannaise, Balnes Dauphinoises, Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère	2009-2015	Créer une dynamique forestière. Restructurer le foncier forestier pour mieux le gérer. Optimiser la mobilisation du bois énergie.

			Mettre en synergie place de dépôt, desserte forestière/ accueils de public, protection des milieux et biodiversité
Rhône Puriel	Roussillonnais, ViennAgglo,	En cours de renouvellement	Valoriser le rôle multifonctionnel de la forêt

Ces territoire sont couverts par un Projet Stratégique Agricole et de Développement Durable, document définissant les conditions d'intervention de la Région Rhône Alpes sur le territoire en matière d'agriculture et de forêt.

Échelle départementale

Le département est l'échelle d'intervention déconcentrée de l'État. C'est la Direction Départementale des Territoires qui agit dans le domaine de l'application du code forestier (rôle réglementaire) mais aussi dans l'instruction des dossiers mobilisant les crédits de l'État.

Conseil général de l'Isère

Le Conseil général de l'Isère intervient à plusieurs titres dans la politique forestière. Le Conseil Général est gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles achetés avec les revenus de la Taxe sur les Espaces Naturels Sensibles. Le Conseil Général développe également une politique de protection de l'environnement (recensement et mesure de développement des corridors écologiques, plan climat, ...). Il est également responsable de la politique de réglementation et de protection des boisements. Le Conseil Général, dans le cadre de sa politique agricole et de soutien à l'activité économique, a développé un certain nombre de dispositifs d'aide aux activités forestières. Ces aides viennent compléter les dispositifs nationaux et régionaux pour s'adapter aux conditions locales (intervention sur les surfaces de 2 à 4 ha par exemple). L'intervention du Conseil Général de l'Isère sur la filière bois n'est pas directe. Elle se fait notamment au travers d'une politique d'exemplarité dans la construction bois des bâtiments publics et depuis 2012 dans la mise en place de règles d'éco conditionnalité intégrant l'utilisation du bois.

La stratégie des communautés de communes au regard de leurs compétences et des projets de territoire

Les Communautés de communes et communauté d'agglomération ont chacune leurs compétences générales obligatoires :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace,
- Création, aménagement et entretien de la voirie intercommunale,
- Politique du logement social intercommunal et action en faveur des logements des personnes défavorisées,
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

Les documents de gestion

Les Plans simples de gestion pour les propriétaires privés de plus de 25 hectares (au sens de la LMA de 2011) s'inscrivent dans l'article L11 du code forestier en matière de protection de l'environnement, des sites et des paysages.

Les aménagements forestiers sont conformes à l'ensemble des réglementations en vigueur.

Par ailleurs, les propriétaires forestiers engagés dans la certification PEFC s'engagent à la conformité des actions en matière de réglementation.

Protection de l'environnement

Le PNR du Pilat est présent dans le périmètre de la charte, afin d'assurer la cohérence avec les actions de la charte forestière du PNR, le programme d'action de la CFT des Bonnevaux n'interviendra pas sur ce périmètre. Site Natura 2000 de l'île de la Platière référencé sous le n°FR8212012. 5 Espaces Naturels Sensibles dont 2 départementaux sont présents sur le périmètre de la charte. 47 ZNIEFF de types I et II sont cartographiées, ces sites n'ont pas de protection réglementaire propre cependant les interventions hors documents de gestion devront prendre en

compte ces sites. Les 2 Arrêtés de Biotopes inscrits dans le périmètre de la charte seront pris en compte si des actions seraient à mener sur ces zones.

La protection des berges est inscrite notamment dans le cadre des 2 contrats rivières et de la réglementation des boisements et ce dans le cadre de l'application du SAGE Bièvres Valloire Liers.

Les actions de la charte seront conduites dans la stricte application des règles de gestion et de protection de ces périmètres, les actions intégreront par ailleurs les préconisations du Schéma Régional de Cohérence Écologique.

4 Valeur et vulnérabilité de la zone

Les enjeux environnementaux liés à la forêt

Natura 2000 et réserve naturelle nationale

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique au niveau européen. Ce réseau assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. (Extrait Site Ministère de l'Environnement).

Un seul site Natura 2000 existe:

CODE	NOM	COMMUNE	Surface (Ha)		
			Totale	Territoire	Forestière
FR8212012	Ile de la Platière	Le péage de roussillon, St Maurice L'Exil, Sablons	963	736	271

La plaine composée d'une mosaïque de milieux constitue une zone humide majeure pour les oiseaux et la flore associée. De nombreuses espèces d'oiseaux remarquables sont liées aux milieux fluviaux, et sont reconnues d'intérêt majeur au niveau national. Le site est géré par Association des Amis de l'île de la Platière (AAIP). L'AAIP a élaboré le DOCOB ZPS validé le 8 décembre 2011.

Les habitats forestiers d'intérêt communautaires sont les suivant:

- 91E0 * Forêts alluviales à *Salicion albae*,
- 91F0 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*),
- 92A0 Forêts-galeries à *Populus alba*.

Espaces naturels sensibles

Le territoire comporte:

Espaces naturels sensibles	NOM	COMMUNE	Surface (Ha)
Départemental	Méandres des Oyes	Le Péage de Roussillon	142
Départemental	Etang de Montjoux	St Jean de Bourmay	65
Local	La Combe de Vaux	Eyzin Pinet	10
Local	La Merlière	Estrablin	2
Local	Prairies de Pont Evêque	Pont Evêque	80
Local	La Salette	Bellegarde-Poussieu	2,4
Local	Forêt alluviale de Gerbey	Chonas-l'Amballan	25
Local	Combes du Puits d'Enfer et d'Anard	Ville-Sous-Anjou	8
Local	La Samne Amont	Montseveroux	38
Local	Prairie humide des Sables et lac Jacob	Salaise-sur-Sanne	10,78
Local	Grottes à chauves-souris des carrières et de la Vesciat	Ville-Sous-Anjou	0,25

Les deux ENS Départementaux sont gérés par le Conseil Général.

Excepté l'ENS de la combe de Vaux, les ENS concernent plus particulièrement des milieux humides et se composent en partie de forêts alluviales.

Les différents Espaces Naturels Sensibles du territoire sont dotés de plans ou de notices de gestion actés.

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et faunistique (ZNIEFF)

Ces Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et faunistique (ZNIEFF) se scindent en deux types :

- Les ZNIEFF de type 1 : leur surface est limitée, le site est identifié et délimité, chaque zone contient des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique à l'échelle régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2 : Il s'agit de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, à potentialités biologiques importantes.

Sur le territoire, 41 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF) sont répertoriées représentant une surface de 6394 ha dont 4316 ha en zone forestière.

CODE	NOM	Surface (Ha)			CODE	NOM	Surface (Ha)		
		Totale	Territoire	Forestière			Totale	Territoire	Forestière
38050002	Etangs des Bonnevaux	2145	2145	1793	38040001	Rivière la Gère	31	31	4
38000092	Vallon de Gerbole	740	740	604	38000127	Etang du Fay	30	30	0
38000172	Forêt des Blaches	566	566	447	26010021	Roselière et ruisseau de Malessard	28	28	20
38110002	La Varèze	450	450	317	38050003	Ruisseau du Vauchesse	20	20	7
26010020	Ile de la Platière	602	447	241	38000066	Ruisseau des Eydoches	20	20	0
38000152	Prairies de l'aéroport de Saint-Etienne-de-Geoirs	590	368	0	38000005	Vallon du Valausin	40	19	17
69160018	Côtière de Saint-Romain-en-Gal	211	211	118	26010026	Ile Barley	18	18	0

CODE	NOM	Surface (Ha)			CODE	NOM	Surface (Ha)		
		Totale	Territoire	Forestière			Totale	Territoire	Forestière
38050002	Etang des Bonnevaux	2145	2145	1793	38040001	Rivière la Gère	31	31	4
38000064	Vallée de la Samne	189	189	106	38000008	Etang de Charavoux	17	17	16
38000147	Combe du Loup	165	165	89	38000074	Etang Barbarin	13	13	0
38000044	Coteaux de Seyssuel et ruisseaux du Pied Ferrat	151	151	132	38000174	Zone humide des Serpaizières	13	13	4
38000003	Zone bocagère relique de la Sèvenne	150	127	30	38000076	Etang du Marais	10	10	0
69160012	Vallons en rive droite du Rhône entre Sainte-Colombe et Condrieu	1100	117	94	38000168	Boisements du Château de Luzzy	10	10	0
38000098	Forêt de Grand Bois	75	75	65	38000173	Marais de Saint-Hilaire	8	8	0
26010022	Ile du Beurre et île de la chèvre	150	67	30	38000031	Etang du Plantier	7	7	6
38000059	Vallon du Gorneton	54	54	46	38000067	Carrière de Coquaz	7	7	0
38000091	Zones humides de la Prairie et de Saint-Hilaire	49	49	10	38000006	Zone bocagère de Culin	7	7	6
26010001	Ile de la Sainte et restitution de Sablons	100	44	0	38000170	Prairies humides des Sables	6	6	0
38050001	Plaine de Carloz et coteaux environnants	40	40	35	38000109	Les Eynauds	3	3	1
38000010	Etang de Montjoux	36	36	31	38000108	Le lac des Brosses	3	3	0
38110001	Prairie humide du Barbarin	35	35	21	38000100	Eglise de Villeneuve-de-Marc	1	1	0
38000060	Coteau boisé de Levau	32	32	26					

6 ZNIEFF de types 2 sont présentes sur le territoire

CODE NOM		Surface (Ha)		
CODE	NOM	Totale	Territoire	Forestière
3805	FORET DE BONNEVEAUX	9662	9857	5864

2601	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN- RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES	23838	2435	475
3811	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA VAREZE ET SES AFFLUENTS	2375	2375	1026
3804	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA GERRE ET SES AFFLUENTS	1436	1436	299
6916	ENSEMBLE DES VALLONS DU PILAT RHODANIEN	16769	1163	573
2604	CHAMBARANS ORIENTAUX	31509	314	200

La majeure partie d'entre elles concerne des zones humides, lacs et tourbières.

Ensemble fonctionnel formé par la Gère et ses affluents :

Ce site présente un intérêt naturaliste important car il possède un patrimoine piscicole de qualité.

Cet ensemble écologique illustre les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales en tant que zone d'alimentation ou de reproduction, mais aussi en tant que corridor biologique mettant en relation la vallée du Rhône et les secteurs naturels de la forêt de Bonnevaux.

Forêt de Bonnevaux :

Le forêt de Bonnevaux forme le massif forestier le plus important de la région du bas Dauphine. Cette forêt composée de Chênes sessiles, de Châtaigniers et de Hêtres, est aussi constituée de près de deux cents étangs de superficie modeste.

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CODE	NOM	COMMUNE	Surface (Ha)		
			Totale	Territoire	Forestière

FR3800431	RIPISYLVE DE CHONAS-L'AMBALLAN	CHONAS	33.4	33.4	29
FR380027	LE MARAIS DE CHARAVOUX	ARTAS	24.4	24.4	24.4

Le marais de Charavoux

Le marais de Charavoux est une zone humide qui se situe sur la commune d'Artas, en bordure nord du R.D.53 à mi-distance entre les villages de Charantonmay et d'Artas. L'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) a été signé le 7/02/2011

Ripisylve de Chonas-L'amballan

La ripisylve de Chonas-L'amballan est une forêt alluviale située en bordure du Rhône.

Réserve naturelle nationale

Il existe une réserve naturelle nationale: Île de la Platière. Cette réserve est incluse dans le zonage du site Natura 2000 du même nom. Elle représente 468 ha répartie sur quatre départements dont 230 ha situés sur le territoire. Elle a été classée en 1986.

Inventaire des zones humides

Sur le territoire, l'inventaire des zones humides a été réalisé en 2008 par le conservatoire des espaces naturels « Avenir » et l'association de protection de la nature « Gère-vivante ». Ce travail s'inscrit dans la réalisation de l'inventaire départemental des zones humides de l'Isère. Cette étude a permis de localiser l'ensemble des zones humides visées par la loi sur l'eau supérieures ou égales à 1 ha. On trouve trois types de zones humides : les zones humides patrimoniales (présence d'espèces ou d'habitats remarquables ; ces zones souvent inscrites en ZNIEFF), les zones humides banales (végétation spontanée de zone humide) et les zones humides artificialisées (prairies temporaires, cultures labourées, jachères etc...).

Selon les résultats de cette campagne d'inventaire, le territoire possède plus de 155 zones humides de tailles très hétérogènes mais elles représentent au total une surface d'environ 6500 ha dont 1900 ha situés en forêt.

Sites Inscrits

Il existe par ailleurs six sites inscrits situés pour cinq d'entre eux dans la ville de Vienne.

NOM	COMMUNE	Surface (Ha)	
		Totale	Forestière
CHATEAU DE SEYSSUEL ET SES ABORDS	SEYSSUEL	9,3	6
CHATEAU DE LA BATIE ET MONT SALOMON	VIENNE	29,9	13
CENTRE VILLE DE VIENNE	VIENNE	58,7	/
MONT PIPEL	VIENNE	2,1	/
QUAI RONDET	VIENNE	3,1	/
JARDIN PUBLIC PLACE DES ALLOBROGES	VIENNE	2,8	/

Ces sites ont pour vocation la préservation du patrimoine bâti essentiellement. La forêt est peu représentée dans ce zonage et possède un caractère de parc arboré marqué.

Trame verte et bleue (TVB) et Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique nationale. Elle est déclinée de manière opérationnelle sur les territoires comme les Pays ou les communautés d'agglomération. C'est un outil d'aménagement du territoire qui contribue à restaurer et à préserver une continuité écologique entre les milieux naturels: forêts, massifs boisés, haies, mais aussi marais, fleuves et cours d'eau. Ceci permet de préserver l'habitat de la faune et de la flore, mais aussi d'améliorer la qualité environnementale et paysagère du territoire.

La trame verte et bleue intervient en complément des politiques de sauvegarde des espaces naturels et des espèces remarquables. Elle entend enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant les continuités écologiques permettant aux espèces de circuler et d'interagir.

Le réseau écologique de Rhône-Alpes (RERA) est une étude lancée en 2006 par le Conseil régional et finalisée en mars 2009 (actualisation en 2010). Il a donné lieu à une cartographie régionale des corridors biologiques.

Ce zonage donne lieu à des actions qui seront intégrées dans le futur « Schéma régional de cohérence écologique » (ou SRCE) programmé pour 2013. Il est en France un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) et visant le bon état écologique de l'eau imposée par la directive cadre sur l'eau. L'objectif de la démarche d'élaboration du SRCE en Rhône-Alpes est donc d'adapter aux exigences nationales le RERA et de le compléter pour les points qui n'auraient pas été abordés, ou insuffisamment abordés (approche espèces, trame bleue,...). Les travaux pour la réalisation du schéma de cohérence écologique qui met en place la trame verte et bleue sont en cours.

Principales incidences

Action CFT	Incidences environnementale Sur le milieu forestier	Incidences environnementale sur les autres milieux	Incidences sur la santé	Incidences sur le climat
Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation				
Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers notamment les cœurs de massif	+	+	0	+
Informers sur les pratiques et leur réglementation. Améliorer l'information sur les pratiques et dates de chasse	+	0	0	0
Sensibilisation aux usages	+	+	0	0
Organiser l'accueil et concentrer les activités de loisir dans des zones spécifiques	+	+	0	0
Coordonner les actions de communication entre les 5 EPCIs et les acteurs sur le territoire	0	0	0	0
Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations, notamment les services qui s'occupent des problématiques de la fréquentation périurbaine	+	+	0	+
Une ressource connue, accessible et gérée durablement				

Action CFT	Incidence environnementale Sur le milieu forestier	Incidence environnementale sur les autres milieux	Incidence sur la santé	Incidence sur le climat
Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel. Actualiser l'information et les connaissances sur les besoins des entreprises	0	0	0	0
Cartographie de l'état de la desserte Identification des points noirs	0	0	0	0
Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires	+/-	0	0	0
Mise en place des schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des Communautés de Communes en prenant compte les rivières et les étangs	+/-	0	0	+/-
Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées				
Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme	0	0	0	0
Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.	+	0	0	0
Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers. Établir des collaborations avec la CFT des Chambarans	0	0	0	0
Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010	0	0	0	0

Action CFT	Incidences environnementale Sur le milieu forestier	Incidences environnementale sur les autres milieux	Incidences sur la santé	Incidences sur le climat
Animer un réseau de professionnels : réunion périodique point réglementaire, marchés publiques, projets, financements, difficultés et prospective. Investissement dans les entreprises 1ere transfo.	+	+	+	0
Promouvoir les contrats d'approvisionnement et les contrats en acheteurs et vendeurs	0	0	0	0
Développer le bois énergie et le dialogue entre les exploitants et les propriétaires. Donner des outils aux collectivités pour l'approvisionnement en BE. Accompagner les fournisseurs professionnels locaux	+/-	0	+	+
Développer une gestion forestière durable				
Regrouper les parcelles physiquement ou en gestion en utilisant les outils existants (ASLGF, ECTF, droit de préférence,...) et assurer l'animation	+/-	0	0	0
Travailler sur les biens vacants et sans maître	0	0	0	0
Mise en place d'itinéraires technique pour l'adaptation des essences au changement climatique. Identifier les interfaces et les rémunérations possibles des services rendus par la forêt notamment Eau et carbone.	+	+	0	+

Action CFT	Incidence environnementale Sur le milieu forestier	Incidence environnementale sur les autres milieux	Incidence sur la santé	Incidence sur le climat
Utiliser la commande publique comme levier pour favoriser le travail des professionnels	0	0	+	+
Améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides				
Mobiliser les outils mis à disposition par le contrat de rivière, les SAGE,... pour la restauration et la préservation de milieux humide forestiers	+	+	0	+
Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés sur le territoire.	+	+	0	+
Mise en place des pratiques d'exploitation forestière adaptées aux actions prévues par les contrats de rivière du secteur	+	+	0	0
Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts	+	+	0	+

Objectifs charte forestière et orientations Régionales Forestières

Action CFT	Augmenter la récolte	Faciliter l'accès à la ressource	Assurer le financement des fonctions	Moderniser la filière	Trouver des marchés	Améliorer la recherche	Rattraper le retard
Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation							
Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers notamment les coeurs de massif	0	0	+	0	0	0	0
Informier sur les pratiques et leur réglementation. Améliorer l'information sur les pratiques et dates de chasse	0	0	0	0	0	0	0
Sensibilisation aux usages	0	0	+	0	0	0	0
Organiser l'accueil et concentrer les activités de loisir dans des zones spécifiques	0	0	+	0	0	0	0
Coordonner les actions de communication entre les 5 EPCIs et les acteurs sur le territoire	0	0	+	0	0	0	0

Action CFT	Augmenter la récolte	Faciliter l'accès à la ressource	Assurer le financement des fonctions	Moderniser la filière	Trouver des marchés	Améliorer la recherche	Rattraper le retard
Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations, notamment les services qui s'occupent des problématiques de la fréquentation périurbaine	0	0	+	0	0	0	0
Une ressource connue, accessible et gérée durablement							
Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel. Actualiser l'information et les connaissances sur les besoins des entreprises	+	+	0	0	0	0	0
Cartographie de l'état de la desserte Identification des points noirs	+	+	0	0	0	0	0
Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires	+	+	0	0	0	0	0
Mise en place des schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des Communautés de Communes en prenant compte les rivières et les étangs	+	+	0	0	0	0	0
Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées							

Action CFT	Augmenter la récolte	Faciliter l'accès à la ressource	Assurer le financement des fonctions	Moderniser la filière	Trouver des marchés	Améliorer la recherche	Rattraper le retard
Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme	+	+	0	0	0	0	0
Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.	+	+	0	+	+	0	0
Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers .Établir des collaborations avec la CFT des Chambarans	+	+	+	+	0	0	0
Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010	0	0	0	0	0	0	0
Animer un réseau de professionnels : réunion périodique point réglementaire, marchés publics, projets, financements, difficultés et prospective. Investissement dans les entreprises lere transfo.	0	0	0	+	+	+	0
Promouvoir les contrats d'approvisionnement et les contrats en acheteurs et vendeurs	+	0	0	+	+	0	0

Action CFT	Augmenter la récolte	Faciliter l'accès à la ressource	Assurer le financement des fonctions	Moderniser la filière	Trouver des marchés	Améliorer la recherche	Rattraper le retard
Développer le bois énergie et le dialogue entre les exploitants et les propriétaires. Donner des outils aux collectifs pour l'approvisionnement en BE. Accompagner les fournisseurs professionnels locaux	+	0	0	+	0	0	0
Développer une gestion forestière durable							
Regrouper les parcelles physiquement ou en gestion en utilisant les outils existants (ASLGF, ECF, droit de préférence,...) et assurer l'animation	+	+	0	0	0	0	0
Travailler sur les biens vacants et sans maître	+	+	0	0	0	0	
Mise en place d'itinéraires technique pour l'adaptation des essences au changement climatique. Identifier les interfaces et les rémunérations possibles des services rendus par la forêt notamment Eau et carbone.	+	0	+	0	0	+	0
Utiliser la commande publique comme levier pour favoriser le travail des professionnels	0	0	0	+	+	0	0

Action CFT	Augmenter la récolte	Faciliter l'accès à la ressource	Assurer le financement des fonctions	Moderniser la filière	Trouver des marchés	Améliorer la recherche	Rattraper le retard
Améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides							0
Mobiliser les outils mis à disposition par le contrat de rivière, les SAGE,... pour la restauration et la préservation de milieux humide forestiers	0	0	+	0	0	0	0
Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés sur le territoire.	0	0	+	0	0	0	0
Mise en place des pratiques d'exploitation forestière adaptées aux actions prévues par les contrats de rivière du secteur	+	0	+	0	0	0	0
Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts	0	0	+	0	0	0	0

Sources d'information

- AGEDEN
- Aménagements forestiers – DDT Isère
- Arrêtée n ° 2010-04464 portant réglementation du transport de bois ronds du Préfet de l'Isère,
- Base de données cartographiques des corridors biologiques - RERA 2010
- Base de données documents de gestion et PEFC – CRPF- 2012
- Base de données Environnementale – DREAL Rhône-Alpes
- Carterr Rhône-Alpes
- Contrat de rivière du bassin versant des 4 vallées du Bas Dauphiné – 2010
- Corine Land Cover, 2006,
- Données Cadastres – 2009 – CRPF
- Données SIG Forêts publiques – 2012
- Données statistiques EAB exploitation forestière 2010,
- Données statistiques INSEE-CLAP 2010,
- IFN- résultat du troisième inventaire forestier – 1997

- IGN – Institut Géographique National, données cartographiques pour la Région Rhône-Alpes,
- IGN, GeoFLA, statistiques pour la France métropolitaine par Commune, 2006,
- Portrait de Bièvre-Valloire – INSEE Rhône-Alpes, 2008,
- Portrait de Rhône PLURIEL – INSEE Rhône-Alpes, 2005,
- Portrait du Nord-Isère / Boucle du Rhône – INSEE Rhône-Alpes, 2006,
- Projet Stratégique agricole et de Développement Rural PSADER : Diagnostic - Isère Porte des Alpes, Région Rhône-Alpes, 2012,
- Schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône, 2012,
- Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère : Le diagnostic, SCOT Nord Isère, 2012,
- Schéma départemental de gestion cynégétiques 2012-2018 – FDCI 2012
- SDAGE Bièvre Liers Valloire – 2010
- Zonage des sentiers PDPR – CG38 – 2012

Comité de pilotage de la charte forestière des Bonnevaux

- Agence Départementale de l'ONF
- AGEDEN
- Association Gère Vivante

- ASLGF Nord Isère
- Association Défense de la ruralité dans les Bonnevaux
- Association pour le développement Forestier des Bonnevaux Chambarans
- Association Syndicale de Gestion du bas Dauphiné
- Bois énergie services
- CDDRA Rhône Pluriel, Bièvre Valloire et IPA
- CDT Isère
- Chambre d'agriculture de l'Isère
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des Métiers
- Comité départemental de la randonnée pédestre
- Comité départemental du cheval
- Comité Isère Randonnée pédestre
- Communauté d'Agglomération du Pays Viennois
- Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers

- Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
- Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
- Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise
- Association des Communes forestière de l'Isère
- Conseil Général de l'Isère - Service économie et agriculture
- Coopérative forestière COFORET
- CREABOIS 38
- CRPF Rhône Alpes
- DRAAF Rhône-Alpes
- Fédération départementale de la Pêche
- Fédération départementale des chasseurs
- FRAPNA
- Isère Porte des Alpes
- REGION RHONE-ALPES
- Scierie COMBALOT

- Scierie M.REYNAUD
- Syndicat des Étangs dauphinois
- Syndicat des exploitants forestiers scieurs
- Syndicat Mixte Bièvre Valloire

